



Titre de séjour passeport talent - Que puis-je faire

Par **andrian**, le **09/04/2019** à **10:16**

Bonjour,

Après avoir fait quelques entretiens avec une société innovante à Paris, depuis le mois de janvier j'ai préparé notre (moi et ma famille) dossier pour l'obtention du VISA TALENT pour moi et VISA TALENT (FAM) pour ma famille, notre visa vient juste d'être accepté.

Notre VISA durera 3 mois à compter du mois d'avril au fin Juin 2019 prochain (carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée).

En ce moment, dès que j'ai eu mon passeport talent, j'ai du démissionner de mon poste actuel car le responsable de la société m'a demandé la date fixe à laquelle je serai disponible. J'ai eu un entretien avec mon supérieur pour la négociation de préavis et je suis là en mode préavis environ 1 mois.

Après cela, je panique un peu car, je n'ai pas encore aucun retour à propos de ma date de démarrage. Je ne suis pas encore placé sur aucun projet. Je suis encore dans mon pays natal, j'attends encore la date fixe pour le démarrage.

C'est soucier car on ne connaît pas encore même la date de départ de mon pays (achat des billets d'avions et etc...)

Si jamais, passé cette semaine, y a rien de spécial chez eux? que puis-je faire?

A votre avis, devrais-elle payer mon salaire jusqu'à ce qu'elle trouve une mission pour moi non? y a-t'il quelque article à propos de cela? Plusieurs collègues travaillent déjà en France et c'est le cas pour eux, pourtant, ses employeurs font comme ça. Mais juste pour confirmation.

Merci de votre aide